

Commission mondiale des aires protégées (CMAP)

Mandat 2026-2029

Adopté par les Membres de l'UICN lors du Congrès mondial de la nature à Abu Dhabi, le 14 octobre 2025.

VISION

L'existence d'aires protégées et conservées qui soient à la fois efficaces et équitables est indispensable à la restauration de la richesse et de l'abondance de la vie sur Terre. Lorsqu'ils sont bien reliés les uns aux autres, les réseaux d'aires protégées et conservées – l'expression couvrant les aires protégées, les autres mesures de conservation efficaces par zone et, le cas échéant, les territoires indigènes et traditionnels – aident à protéger les droits et les valeurs intrinsèques de la nature, apportent des solutions fondées sur la nature aux défis planétaires que l'humanité doit relever, et sont bénéfiques pour le climat de la Terre ainsi que pour la santé et le bien-être des êtres humains.

MISSION

La Commission mondiale des aires protégées prépare et dispense des conseils scientifiques, techniques et politiques et plaide en faveur des systèmes mondiaux et nationaux d'aires protégées et conservées, en mer, en eau douce et sur terre, qui produisent des résultats positifs pour la conservation de la nature¹ et le bien-être de l'humanité, sur la base des principes de conception rationnelle, de gestion efficace et de gouvernance équitable.

OBJECTIFS

Le mandat 2026-2029 de la Commission mondiale des aires protégées, qui s'aligne sur le Programme de l'UICN 2026-2029 et la Vision stratégique sur 20 ans, canalise et soutient les efforts déployés dans le monde pour étendre, reconnaître et améliorer les systèmes d'aires protégées et conservées, en vue de stopper et d'inverser la perte de biodiversité d'ici à 2030 :

1. En proposant une vision claire de la conservation par zone, ainsi qu'une série de définitions communes à ce sujet, en anticipant les menaces et en reconnaissant les priorités émergentes, ceci afin d'influencer la définition et la mise en œuvre d'une politique mondiale en matière de biodiversité et de climat qui reconnaisse la valeur significative des aires protégées et conservées pour la conservation de la nature et le bien-être de l'humanité ;
2. En favorisant et en guidant la conception, la gestion, la gouvernance et le suivi d'aires protégées et conservées bien connectées, en vue de soutenir la conservation de la nature et d'apporter des solutions fondées sur la nature aux défis planétaires que sont, par exemple, le changement climatique, la dégradation des sols, la sécurité alimentaire et hydrique, Une seule santé et le bien-être ;
3. En défendant les intérêts de la main-d'œuvre directement impliquée dans les systèmes d'aires protégées et conservées, y compris – et surtout – les rangers, les gardiens autochtones, le personnel des aires protégées et les autres travailleurs de première ligne ;
4. En faisant valoir la nécessité d'investissements institutionnels, publics et privés pour permettre le bon fonctionnement, la connectivité écologique et la gestion efficace et équitable des systèmes d'aires protégées et conservées, qui sont soutenus par les politiques

¹ Le terme « nature » fait toujours référence à la biodiversité, à l'échelle génétique mais aussi à l'échelle des espèces et des écosystèmes ; il fait également souvent référence à la géodiversité, au relief et à d'autres valeurs naturelles plus générales.

- publiques, les incitations, le renforcement des capacités et la généralisation de leur rôle ;
5. En reconnaissant la diversité des parties prenantes et des types de gouvernance qui contribuent au succès des aires protégées et conservées et de leurs systèmes, ainsi qu'en encourageant une collaboration solide entre les divers intérêts et la valorisation des avantages des aires protégées et conservées par des pans plus importants de la société.

PRIORITÉS DU PROGRAMME

La CMAP, travaillant en étroite collaboration avec tous les éléments pertinents du Secrétariat et des autres Commissions de l'UICN, produira des connaissances et soutiendra la mise en œuvre des domaines pertinents du Programme de l'UICN 2026-2029. La CMAP, en tant que courtier en connaissances et organisme de normalisation mondial sur les aires protégées et conservées, apporte à l'Union une expertise qui fera progresser ces travaux en incorporant les différentes perspectives et expériences du réseau des membres de la CMAP.

Veiller à ce que les aires protégées et conservées produisent des résultats efficaces et équitables en matière de conservation de la nature

La CMAP :

- (i) S'efforcera d'améliorer la conservation de la nature grâce à des aires protégées et conservées efficaces, en soutenant les objectifs mondiaux convenus et en tenant compte des conditions variables qui existent dans le monde d'aujourd'hui ; coopérera avec les autorités nationales, infranationales et régionales, les peuples autochtones, les communautés locales, les propriétaires fonciers privés et d'autres acteurs, à la conception et à la finalisation de systèmes bien connectés d'aires protégées et conservées efficaces et équitables qui ciblent des zones importantes pour la nature, comme la haute mer et les écosystèmes de l'océan Antarctique et de l'océan Austral ;
- (ii) Proposera des orientations de haut niveau sur la manière de mener des évaluations et de produire des rapports sur l'efficacité des aires protégées et conservées ainsi que sur les résultats en matière de conservation en faisant référence à toutes les formes de menaces à l'intégrité écologique², notamment aux « crimes qui portent atteinte à l'environnement » (CAE)³ ;
- (iii) Préparera et diffusera des données scientifiques, des outils, des documents d'orientation, des normes et des formations afin de renforcer les capacités et de professionnaliser la gestion des aires protégées. Les thèmes abordés comprennent (sans s'y limiter) l'harmonisation des critères de classification et des catégories d'aires de conservation, ainsi que la définition de limites durables pour l'utilisation acceptable des aires protégées et conservées (agriculture, aquaculture, sylviculture, pêche, utilisation des produits non ligneux, et exploitation des espèces sauvages, par exemple) ;
- (iv) Apportera son soutien, grâce à des partenariats stratégiques, aux responsables des aires protégées et conservées, aux rangers, aux gardiens autochtones ainsi qu'à tout autre personnel de première ligne, autant de main-d'œuvre essentielle à la santé de la planète ;
- (v) Collaborera avec d'autres Commissions, les autorités nationales et infranationales, les peuples autochtones, les communautés locales et les propriétaires fonciers privés afin de favoriser une gouvernance équitable, une gestion efficace et une conception rationnelle des aires protégées, en se basant sur le respect des droits humains, des droits de la nature et des engagements pris par les pays en vertu de la Convention sur la diversité biologique ; et

² Définition opérationnelle tirée du glossaire du Cadre mondial de la biodiversité (CMB). L'intégrité écologique est définie comme le degré auquel la composition, la structure et la fonction d'un écosystème ressemblent aux caractéristiques de ses variations naturelles, qui peuvent être définies à partir d'états de référence historiques ou très peu perturbés, d'échantillons contemporains reproduits, de modèles d'écosystèmes et/ou de l'avis d'experts.

³ Terminologie adoptée dans les motions fusionnées 48/52. « Les crimes portant atteinte à l'environnement constituent une catégorie vaste de crimes, y compris, mais s'en s'y limiter, un sous-ensemble de crimes (déforestation, exploitation minière et conversion de terres illicites, exploitation, utilisation et trafic illégaux d'espèces sauvages, et pêche illicite), que certains appellent des crimes contre la nature. »

- (vi) Dirigera ou coorganisera des ateliers et des conférences, dont le Congrès mondial des aires protégées et conservées, le Congrès international sur les aires marines protégées et le Forum mondial des gestionnaires d'aires protégées, et continuera à soutenir le Congrès mondial des gardes nature.

Promouvoir les aires protégées et conservées comme solutions fondées sur la nature pour lutter contre le changement climatique et relever d'autres défis sociétaux

La CMAP :

- (i) Continuera à faire connaître les aires protégées et conservées comme des solutions fondées sur la nature permettant de relever les défis que sont le changement climatique, Une seule santé, la dégradation des sols, la réduction des risques de catastrophe, la sécurité alimentaire et hydrique, ainsi que d'autres enjeux de société. La CMAP préparera également des orientations et des conseils techniques sur la conception et la gestion rationnelles des aires protégées et conservées bien connectées afin de veiller à ce que ces avantages soient bien fournis, en mettant l'accent sur la protection des forêts primaires, des tourbières et des autres écosystèmes riches en carbone ;
- (ii) Offrira des orientations et sensibilisera à l'importance de l'intégrité écologique, un concept qui répond aux besoins en matière de biodiversité et de climat et qui peut appuyer les résultats en matière de bien-être humain. La CMAP définira en outre des orientations sur les risques pesant sur l'intégrité écologique ;
- (iii) Continuera à faire valoir le rôle des aires protégées et conservées comme contribution essentielle aux objectifs des trois Conventions de Rio, de la Convention sur les zones humides, de la Convention du patrimoine mondial, de la Convention sur les espèces migratrices et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement ; œuvrera avec les conventions pour reproduire les initiatives régionales et nationales visant à intégrer les aires protégées et conservées dans les stratégies de lutte contre le changement climatique et de réduction des risques de catastrophe ;
- (iv) Soutiendra le développement des capacités afin d'encourager et de soutenir les nouveaux responsables de la conservation, dont les jeunes professionnels, et mènera des activités de communication et de sensibilisation vigoureuses afin de démontrer la pertinence des aires protégées et conservées pour le bien-être de l'humanité ; et
- (v) Poursuivra le dialogue en vue d'élargir les groupements d'intérêt mondiaux en faveur de la conservation de la nature, en mettant l'accent (y compris mais s'y limiter) sur la conservation urbaine, l'initiative #NaturePourTous, les droits de la nature, Une seule santé et la restauration.

Outre ces priorités établies, la CMAP restera souple et réactive face aux questions touchant aux aires protégées et conservées que l'on anticipe ou que l'on ne connaît pas encore.

STRUCTURE

La CMAP est dirigée par son Président et son Vice-président, ceux-ci étant appuyés par un Comité directeur et une structure opérationnelle (groupes thématiques, groupes de spécialistes et groupes d'étude) qui contribueront à la réalisation du présent mandat. Ils collaboreront avec l'Unité de soutien aux Commissions et les unités concernées par les aires protégées et conservées, les océans, les forêts et les prairies, avec le Programme du patrimoine mondial au sein du Secrétariat de l'UICN, ainsi qu'avec les Bureaux régionaux de l'UICN, les autres Commissions et les Membres de l'UICN, afin de mettre en œuvre la Charte « Un seul Programme » de l'UICN. Des Vice-présidents thématiques et régionaux seront nommés pour guider l'exécution du programme et assurer une présence significative de la CMAP dans les régions du monde concernées.

COMPOSITION

La CMAP continuera à élargir et à renforcer son réseau d'experts, actif dans le monde entier et représentatif sur le plan géographique, pour soutenir la mise en œuvre du programme et renforcer

ses capacités en nouant des partenariats stratégiques, en menant une campagne active de collecte de fonds et en mobilisant son réseau. L'adhésion à la CMAP est volontaire et se fait sur invitation ou sur demande, celle-ci étant examinée par les Vice-présidents régionaux. La Commission compte parmi ses membres certains des plus grands praticiens, penseurs et détenteurs de connaissances en matière de conservation de la nature, y compris des spécialistes des sciences naturelles et sociales, des gestionnaires et du personnel des aires protégées, des universitaires, de jeunes professionnels, des peuples autochtones et des responsables communautaires.